

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laignillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

ABSENT : M. Ugalde.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Madame DURRUTY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Convention de mise à disposition d'agents municipaux dans le cadre du fonctionnement du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone d'Ametzondo (SMAZA).

Le fonctionnement du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone d'Ametzondo (SMAZA) nécessite depuis son origine l'appui de compétences techniques et administratives de personnels, notamment au sein de la Ville de Bayonne.

Ainsi, la situation des agents municipaux effectuant du travail administratif et technique pour le SMAZA a fait l'objet d'une convention type de mise à disposition et d'un avenant, approuvés respectivement par délibérations des 28 mars 2013 et 18 juillet 2013.

La période de mise à disposition de ces agents arrivant à son terme le 1^{er} janvier 2016, il apparaît nécessaire, pour terminer l'opération d'aménagement de la zone d'Ametzondo, de proposer une nouvelle convention type pour une période d'un an.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention-type de mise à disposition ci-annexée, concernant trois agents municipaux.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.